



20**24**  
20**25**

# CONTRAT MUNICIPAL DE RENTRÉE SCOLAIRE



RESTAURATION, ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE,  
ACCUEIL DE LOISIRS ...

**DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 JUILLET 2024**

**INSCRIPTIONS EN LIGNE :**

**[HTTPS://PORTAIL-FAMILLE.COLOMBES.FR](https://portail-famille.colombes.fr)**



**ORDINATEURS À DISPOSITION** à l'Hôtel de Ville,  
et dans les structures France Services Fossés-Jean  
et Aragon.



Colombes

# RENDEZ-VOUS SUR VOTRE PORTAIL FAMILLE

[HTTPS://PORTAIL-FAMILLE.COLOMBES.FR](https://portail-famille.colombes.fr)

RUBRIQUE INSCRIPTIONS, FORMULAIRE QF  
ET FICHE SANITAIRE 2024-2025



## FAITES CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL 2024-2025 ET ENREGISTREZ

les informations nécessaires à l'accueil de vos enfants  
au sein des activités municipales



## MUNISSEZ-VOUS DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus 2022 ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- Tout document permettant d'enregistrer un changement de situation (acte de naissance, document officiel attestant d'une séparation, etc.).

**Cette démarche est indispensable si vous souhaitez que vos enfants participent aux activités municipales en 2024-2025 et notamment :**

- accueil avant et après l'école,
- accompagnement scolaire, /atelier du soir,
- restauration scolaire,
- accueil de loisirs du mercredi ou des vacances.



**ORDINATEURS À DISPOSITION**  
à l'Hôtel de Ville,  
et dans les structures France Services  
Fossés-Jean et Aragon.  
**INSCRIPTIONS POSSIBLES**  
**PAR LES AGENTS D'ACCUEIL**  
**SUR RENDEZ-VOUS.**

## **MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE FACTURATION**

### **À la présence\***

- Accueil du matin en maternelle et en élémentaire ;
- Accueil du soir en maternelle ;
- Accompagnement scolaire en élémentaire / ateliers du soir en élémentaire ;
- Accueil de loisirs du mercredi.

*Aucune réservation n'est nécessaire, une facture est établie en fin de mois en fonction des présences de l'enfant.*

*\*Pour les élèves des écoles publiques de la ville de Colombes, aucune formalité d'inscription n'est nécessaire.*

### **À la réservation**

- Restauration scolaire : réservations au minimum 8 jours à l'avance  
*(pour la première semaine de septembre, réserver les repas de vos enfants à la restauration scolaire avant le 20 août 2023);*
- Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires : le calendrier vous sera transmis en septembre 2024.\*\*

Une réservation via le portail famille est nécessaire.

La facture est établie en fin de mois en fonction des réservations, qu'il y ait eu ou non présence de l'enfant (excepté sur justificatif médical présenté dans les 8 jours).

*Nb : Un tarif différent est appliqué si l'enfant fréquente l'activité sans réservation (voir le tableau des tarifs).*

*\*\* Avant de réserver les journées d'accueil de loisirs, les enfants ne fréquentant pas les écoles publiques de la ville doivent être inscrits via la bulle « Inscriptions » du portail famille.*



**POUR TOUTE QUESTION COMPLÉMENTAIRE,**  
**RETROUVEZ LA FOIRE AUX QUESTIONS SUR VOTRE PORTAIL FAMILLE**  
**OU CONTACTEZ LE SERVICE**  
**ACCUEIL INSCRIPTIONS RÉGIE PÉRISCOLAIRE AU 01 47 60 80 50**  
**OU CMRS@MAIRIE-COLOMBES.FR**



**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER**  
**LE SITE INTERNET**  
**DE LA VILLE, RUBRIQUE EDUCATION/CMRS**



## PLANNING DE LA SEMAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>7h45-8h50</b>	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil de loisirs	Accueil du matin	Accueil du matin
<b>9h-12h</b>	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
<b>12h-13h30</b>	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
<b>13h30-16h30</b>	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
<b>16h30-17h</b>	Goûter (goûter fourni par la ville)	Goûter (goûter fourni par la ville)		Goûter (goûter fourni par la ville)	Goûter (goûter fourni par la ville)
<b>17h-18h30 Maternelle*</b>	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir
<b>17h-18h Élémentaire**</b>	Étude : CP - CM1 - CM2 Ateliers : CE1 - CE2	Étude : CE1 - CE2 Ateliers : CP - CM1 - CM2		Étude : CP - CM1 - CM2 Ateliers : CE1 - CE2	Étude : CE1 - CE2 Ateliers : CP - CM1 - CM2
<b>18h-18h30 Élémentaire***</b>	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir

\*Sortie échelonnée entre 17h et 18h30 pour l'accueil du soir, entre 16h30 et 18h30 pour le mercredi et les vacances.

\*\* Accompagnement scolaire ou ateliers du soir selon le niveau scolaire de l'enfant

\*\*\* Sortie échelonnée entre 18h et 18h30 pour les élémentaires.



# 2024 2025

# CONTRAT MUNICIPAL DE RENTRÉE SCOLAIRE

RESTAURATION, ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS ...

## QUOTIENTS FAMILIAUX

QF	TRANCHE
1	0 à 100,00 €
2	100,01 à 202,00 €
3	202,01 à 303,00 €
4	303,01 à 454,00 €
5	454,01 à 656,00 €
6	656,01 à 960,00 €
7	960,01 à 1 310,00 €
8	1 310,01 à 1 650,00 €
9	1 650,01 à 2 000,00 €
10	+ de 2 000,00 €

## MONTANT DES ABATTEMENTS

SITUATION FAMILIALE	MONTANT DE L'ABATTEMENT
Couple	192 €
Famille monoparentale	350 €

## DETERMINATION DU NOMBRE DE PARTS

NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS*	NOMBRE DE PARTS	
	Couple (2 adultes)	Famille monoparentale
1	3	2
2	3,75	2,75
3	4,25	3,25
4	4,5	3,5
Par enfant supplémentaire	0,5	0,5

\* la prise en compte des jeunes de plus de 18 ans se fait sur présentation d'un justificatif de poursuite d'étude ou de formation. Ainsi, le nombre de parts pour un couple avec deux enfants est de 3,75.



## TARIFS-QUOTIENT FAMILIAL

ACTIVITÉS		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	EXT
Repas réservé fourré par le SVU CO-CLICO (restauration scolaire, mercredi, vacances)	l'unité	0,56€	0,66€	1,17€	1,78€	2,77€	3,45€	3,93€	4,79€	5,59€	5,90€	7,08€
Repas non réservé fourré par le SVU CO-CLICO (restauration scolaire vacances)	l'unité	0,70€	0,82€	1,46€	2,23€	3,46€	4,31€	4,91€	5,99€	6,98€	7,38€	8,85€
Repas fourré par la famille (P.A.I.)	l'unité	0,28€	0,33€	0,59€	0,89€	1,39€	1,73€	1,97€	2,40€	2,79€	2,95€	3,54€
Accueil du matin et du soir en maternelle	l'unité	0,85€	1,00€	1,11€	1,36€	1,67€	1,97€	2,37€	2,68€	2,95€	3,20€	3,84€
Accueil du matin en élémentaire	l'unité	0,85€	1,00€	1,11€	1,36€	1,67€	1,97€	2,37€	2,68€	2,95€	3,20€	3,84€
Accompagnement scolaire du soir en élémentaire	l'unité	0,85€	1,00€	1,11€	1,36€	1,67€	1,97€	2,37€	2,68€	2,95€	3,20€	3,84€
Accueil de loisirs du mercredi et des vacances (réservé), maternels et élémentaires	la journée	1,86€	2,18€	2,42€	2,92€	3,74€	4,74€	5,76€	7,50€	9,80€	10,62€	12,74€
Accueil de loisirs des vacances non réservé, maternels et élémentaires	la journée	2,32€	2,73€	3,02€	3,65€	4,68€	5,93€	7,20€	9,38€	12,25€	13,28€	15,93€
Accueil de loisirs du mercredi et des vacances (réservé), maternels et élémentaires	la demi-journée	0,93€	1,09€	1,21€	1,46€	1,87€	2,37€	2,88€	3,75€	4,90€	5,31€	6,38€
Accueil de loisirs des vacances non réservé, maternels et élémentaires	la demi-journée	1,16€	1,36€	1,51€	1,83€	2,34€	2,96€	3,60€	4,69€	6,12€	6,64€	7,97€
Bivouac, forfait pour une nuit (un accueil de nuit avec deux repas fournis)	la nuitée (repas du soir, nuit, petit-déjeuner)	3,23€	3,80€	5,34€	6,57€	8,59€	11,11€	13,13€	16,81€	20,88€	22,66€	27,19€
Bivouac, forfait pour une nuit, pour les enfants bénéficiant d'un P.A.I. (repas fournis par les parents)	la nuitée (repas du soir, nuit, petit-déjeuner)	1,62€	1,90€	2,67€	3,29€	4,30€	5,56€	6,57€	8,40€	10,44€	11,33€	13,59€
Classes découvertes élémentaires	12 jours	58,20€	68,40€	116,40€	181,80€	218,16€	254,52€	278,76€	327,72€	372,60€	404,10€	485,04€